



DISTRICT DE L'AIN DE FOOTBALL
26 rue du Loup
01440 VIRIAT

**COMPTE RENDU
ASSEMBLEE GENERALE DE DEBUT DE SAISON**

Samedi 4 Novembre 2023 à VIRIAT

ORDRE DU JOUR

8 H 30

- Accueil des participants, signature du listing de présence, vérification des pouvoirs et remise des enveloppes contenant les supports de vote.

9 H 00

- Accueil par :
 - M. Joël MALIN, Président du District.
 - M. Alexis MORAND, Adjoint de Viriat, délégué à la vie associative – transition écologique – relations extérieures, et Conseiller départemental.
- Présentation de l'ordre du jour.
- Allocution du Président.
- Annonce du quorum.
- Désignation des scrutateurs.
- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale de fin de saison tenue à Lavancia le 23 Juin 2023.
- Information modification des règlements.
- Etude des vœux.

PAUSE

- Présentation des comptes financiers.
- Rapport du Commissaire aux Comptes.
- Approbation des comptes 2022/2023.
- Affectation du résultat.
- Lieux des prochaines AG : vendredi 21 juin 2024 à St Etienne sur Reyssouze et samedi 26 octobre 2024 à Viriat.
- Résultat des votes.
- Informations de la Commission des Terrains et Installations Sportives.
- Allocution de Monsieur le Président du CDOS AIN.
- Allocution de Monsieur le représentant de la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Football.
- Allocution de fin d'assemblée générale.

IMPORTANT !

Les clubs qui quitteront l'assemblée générale avant la fin seront amendés de 33 €uros.

Personnalités présentes :

- M. MORAND Alexis, Adjoint de Viriat, délégué à la vie associative – transition écologique – relations extérieures, et Conseiller départemental.
- M. ANSELME Didier, vice-président de la LAuRAFoot.
- M. LONGERE Pierre, secrétaire général de la LAuRAFoot.
- M. ALBAN Bernard, membre du Comité de Direction de la LAuRAFoot.
- M. JANNET Jean François, président d'honneur du District de l'Ain de Football.
- M. MICHALLET Paul, président d'honneur du District de l'Ain de Football.

Membres du Comité Directeur présents :

ABBEY Jean Marie, BENOIT Pierre, BERNARD Alain, CHENE Patrick, CONTET Jacques, DELIANCE Maurice, GAILLARD Colette, GUTIERREZ Raul, JACUZZI Vincent, JARJAVAL Romain, JOSSERAND Alain, MAIRE Jacques, MALIN Joël, NAEGELLEN Philippe, PITARD Patrick et TOUZANI Hamid.

Membres des Commissions présents :

BELPALME Jean, HERMANN Pierre, JACUZZI Geneviève, LEROY Céline, MORET Thierry, NAEGELLEN Sylvie.

Personnel administratif présent :

DEBOURG Myriam (secrétariat), TEPPE Esther (responsable administrative).

Personnalités excusées :

- Mme CEDILEAU Hélène, Vice-présidente du Conseil départemental de l'Ain.
- M. PERRET Bernard, maire de Viriat.
- M. BARBET Bernard, président d'honneur du District de l'Ain de Football.

Membres du Comité de Direction excusés :

AMPRINO Jean Jacques, BOSSET Régis et VIOLLET Sonia.

Membres des Commissions excusés :

DELOY Françoise, GAUTHIER Yannick, PRADA René et REYDELLET Jacques.



Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par tous les membres présents et qui sera annexée au présent procès-verbal.

Ladite feuille d'émargement permet de constater que :

Sur les 93 clubs convoqués :

- 79 clubs présents (76 au terme des inscriptions soit 3 clubs en retard).
- Ambronay, Belley CS, Bourg FO, Chazey Bons, Colomieu, Culoz Grand Colombier, Montluel, Nantua, Oyonnax ATT, Peyrieu Brens, Plaine de l'Ain, Portes de l'Ain, St Etienne sur Chalaronne, Vertrieu.

Clubs représentés par un autre club :

Anglefort représenté par le FC Artemare

Grièges PV représenté par le FC Bord de Veyle

En conséquence, le quorum étant atteint, l'Assemblée Générale peut délibérer suivant l'ordre du jour.

Désignation des scrutateurs pour le dépouillement des votes éventuels à bulletins secrets

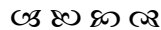
Sont retenus les candidats suivants :

GARCIN Jean Jacques (FC Serrières Villebois)

GILLY Stéphanie (OL Rives de l'Ain Pays du Cerdon)

LEMONNIER Anthony (FC Artemare)

POURCHAIRE David (FC Le Mas Rillier)



A 9 H 00, le Président Joël MALIN ouvre la séance.

Monsieur Alexis MORAND, adjoint au maire de Viriat, représentant M. Bernard PERRET, maire de Viriat. A noter que M. MORAND est également Conseiller départemental,
Monsieur Franck RIGON, Président du Comité Olympique et Sportif de l'Ain,
Monsieur Didier ANSELME, vice-président de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes et représentant le Président Pascal PARENT,

Monsieur Paul MICHALLET, Président d'honneur du District de l'Ain,

Monsieur Jean-François JANNET, Président d'honneur du District de l'Ain,

Messieurs les membres du conseil de Ligue présents à cette assemblée Pierre LONGERE secrétaire général, Christian MARCE et Bernard ALBAN le régional de l'étape,

Monsieur Jean-Noël TARTARIN, représentant Christophe CELDRAN, président de l'UNAF,

Monsieur Henri BENEJEAN, représentant Yannick GAUTHIER, président de l'Amicale des anciens,

Messieurs les membres du comité de direction du District de l'Ain,

Messieurs les membres non élus des commissions,

Mesdames et Messieurs les représentants des clubs,

Messieurs les représentants de la Presse,

Chers amis,

Je déclare ouverte cette assemblée générale ordinaire de début de saison 2023-2024.

Je dois vous présenter les excuses de :

Madame Hélène CEDILEAU, vice-présidente du Conseil départemental en déléguée aux ressources humaines et aux sports,

Monsieur Bernard BARBET, Président d'honneur du District de l'Ain et de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes,

Monsieur Régis BOSSET, Président de l'Amicale des Educateurs.

Monsieur CECONNELLO, comptable, et Monsieur GATTA, commissaire aux comptes, nous rejoindront tout à l'heure pour le bilan financier.

Cette assemblée marque le retour sur nos terres après quelques infidélités dues à l'occupation de cette magnifique salle. J'en profite d'ailleurs pour remercier la municipalité de Viriat.

Cette assemblée a pour but de présenter les comptes de la saison écoulée, ce qui sera le thème principal de cette AG. Nous aurons en outre à discuter de quelques vœux et je ne doute pas que les débats seront animés et intéressants.

Je vous remercie tous, membres de clubs, présidents, éducateurs, arbitres ou simples dirigeants pour votre investissement et tout le travail effectué au service du Football et je vous remercie d'avoir pris sur votre temps libre pour être présents aujourd'hui, afin de participer aux débats et d'échanger d'une part avec le district et d'autres part avec les dirigeants des autres clubs.

Je vous souhaite maintenant une très bonne assemblée générale.

Avant de donner la parole à Jacques CONTET, notre secrétaire général du District, qui, comme d'habitude, orchestrera cette matinée, je vous demanderai un moment de recueillement pour toutes celles et tous ceux de la famille du football et pour leurs proches qui nous ont quitté cette saison, que ce soit accidentellement ou suite à de longues maladies, trop souvent douloureuses.

ALLOCUTIONS et MOTS D'ACCUEIL

M. MORAND Alexis, Adjoint de Viriat, délégué à la vie associative – transition écologique – relations extérieures et Conseiller départemental

Bonjour à toutes et à tous,

Je suis ravi d'être présent à cette assemblée et je vous remercie pour votre invitation.

Merci d'être revenu sur vos terres puisqu'ici à Viriat vous êtes un peu chez vous car le siège du District de l'Ain se trouve dans la zone des Baisses.

Je salue également l'ensemble des présidents d'honneur qui ont été cités, les représentants de la Ligue et vous tous représentants de vos clubs.

C'est avec grand plaisir que j'ouvre cette assemblée générale à mon tour, je serai relativement bref pour pouvoir poursuivre l'ordre du jour qui est relativement important et bien garni.

Je note simplement que vous avez bien fait de revenir sur la commune de Viriat qui est un peu plus centrale géographiquement que Lavancia lors de la dernière AG du mois de Juin.

Je voulais vous dire deux mots pour la commune de Viriat qui vous accompagnent aussi pour la tenue de cette assemblée et puis également que c'est un plaisir pour nous de voir à chaque fois parler du District de l'Ain dont son siège est sur la commune. C'est une marque de reconnaissance aussi et c'est avec plaisir que l'on vous accompagne sur l'organisation de votre district.

Au niveau de ma casquette « conseiller départemental » c'est avec plaisir aussi que le Département accompagne le District chaque année et cette année nous accompagnons évidemment vos 23.000 licenciés je crois. Cette aide se fait évidemment par l'aide au fonctionnement pour accompagner le District dans son travail d'accompagnement des clubs mais également aussi plus indirectement avec les ouvertures de sections sportives que nous faisons dans nos collèges avec les sections foot. Nous avons 6 sections cette rentrée. Nous accompagnons également le District dans l'organisation d'évènements : plateau U7, challenge U11 et la journée départementale du foot féminin.

Le foot pour nous au Département ce n'est pas évidemment que les clubs pros et notre club phare le FBBP 01, même si sportivement c'est plus compliqué et à côté c'est plus compliqué cette année mais on espère évidemment retrouver du bleu qui étincelle un petit peu l'ensemble du foot dans le département de l'Ain mais cette étincelle nous l'avons auprès de chaque club que vous représentez et c'est pour cela que nous vous accompagnons annuellement et que nous accompagnons et travaillons avec le District.

J'excuse Mme Hélène CEDILEAU, vice-présidente en charge des sports, qui travaille régulièrement avec votre président pour pouvoir continuer à faire vivre le District, à faire vivre votre club et à faire vivre évidemment le foot.

Je ne serai pas plus long, bonne assemblée générale. Merci encore pour votre présence et votre confiance et je vous souhaite donc une bonne assemblée générale.

Allocution du Président Joël MALIN

Mesdames, Messieurs,

Je ne referai pas le bilan de la saison 2022-2023 puisque je vous l'ai déjà fait lors de l'assemblée du 23 Juin. Juste un constat lorsque le bilan sera présenté tout à l'heure, vous constaterez que la ligne discipline a encore augmenté, ce qui semble traduire les incivilités sur mais surtout autour des terrains. Vous constaterez que ce bilan reste positif, de peu mais positif quand même grâce à une bonne gestion ce qui explique que je n'ai pas demandé, avec l'accord du comité de direction et surtout du bureau, de hausse des tarifs durant cette mandature.

Je parlerai donc de la saison en cours avec une hausse des licenciés, avec les formations d'éducateurs et d'arbitres, avec les détections des jeunes talents, avec les accompagnements de clubs pour accéder au label mais également pour en assurer le suivi, avec le développement de nouvelles pratiques et avec le déroulement de nos championnats et coupes.

Tout d'abord, une hausse de licenciés car nous avons à ce jour dépassé la barre des 20 000 licenciés, soit environ 11,6% d'augmentation à la même date et je pense que nous dépasserons aisément le record, si on peut appeler ça un record de licenciés jamais obtenus qui est de 20 500 environ. Nous progressons dans tous les domaines, entre-autre les dirigeants, ce qui montre la belle vitalité de vos clubs. Malheureusement, je sais que c'est compliqué pour certains d'entre vous, que ce soit en terme d'encadrement ou en terme d'infrastructures et je vous remercie de vos efforts pour accueillir un maximum, pour ne laisser personne au bord de la route.

Les formations d'éducateurs, qui ont pu un peu tangué la saison dernière du fait de la refonte complète de la pyramide des diplômes. Ces diplômes sont maintenant classés en 2 catégories, les diplômes bénévoles, qui s'adresseront davantage à des éducateurs qui ont déjà un emploi, et les diplômes professionnels qui s'adressent à des éducateurs qui veulent en faire leur métier, en sachant qu'un diplôme exclusivement foot ouvre un nombre de portes limitées, d'autres formations comme des bi qualifications seront plus recherchées. Je ne serai pas plus long, nos techniciens sont à votre écoute et à votre disposition pour vous donner tous les renseignements nécessaires.

Les formations d'arbitres dont la première se termine aujourd'hui même sont bien rodées maintenant et nous permettront d'avoir un nombre d'arbitres suffisants pour couvrir toutes les rencontres mais surtout vous permettront ou permettront au plus grand nombre d'être en règle avec le statut de l'arbitrage. Nous sommes aujourd'hui à 154 arbitres licenciés, 25 sont en formation, nous étions 194 en fin de saison dernière et nous savons qu'il nous faut entre 180 et 200 arbitres pour être presque dans le confort.

Par contre, nous pouvons constater des petites dérives comportementales lors de ces formations et les encadrants ont toute latitude pour se séparer des candidats qui n'auront pas une attitude correcte pendant ces formations.

Les détections, ou PPF, plan de performance fédéral se sont étoffées puisque les U12 garçons sont maintenant concernés. Le nombre de ces journées a nettement augmenté, que ce soit chez les filles ou chez les garçons, ce qui permet d'avoir des choix de plus en plus pointus. Attention, les éducateurs de clubs qui participent doivent le faire avec une casquette district et non pas une casquette de recruteur de club et l'équipe technique y est très sensibilisée.

Pour ceux qui ne l'auraient pas encore fait, vous pouvez demander à entrer dans une démarche de labellisation et donc bénéficier de l'accompagnement de notre équipe technique. Cette démarche vous aidera non seulement pour l'amélioration de votre encadrement technique, mais aussi pour la structuration de votre club avec le projet club.

Le développement des nouvelles pratiques !! Vaste débat. Là, j'ai, nous avons besoin de vous, pas que là bien sûr, mais là en particulier. Nous savons que certains arrêtent pour des problèmes familiaux, professionnels, de santé car un peu atteints par la limite d'âge ou tout simplement parce qu'ils (ou elles) en ont marre de ces obligations avec des calendriers bien cadrés, entraînements, matchs. Par contre, pourquoi ne pas se retrouver entre copains et avoir une activité loisir, où le casse-croûte d'après activité a toute son importance. J'ai chargé notre éducateur sportif Sullivan Meats de développer ces pratiques, comme le foot en marchant, le golf foot, le futnet et le fit foot principalement. Il a communiqué en début de saison vers tous les clubs, soit environ 95 pour vous demander ce qui pourrait vous intéresser, pour quelle catégorie etc Il a eu une réponse à ce jour !!!!! Où s'arrête l'information chez vous ? Pour info, nous avons bon espoir de mettre sur pied une coupe golf foot du district de l'Ain et cela se déroulerait sur un golf !! Pour la présentation de ces pratiques vous avez des fiches qui ont été mises dans votre enveloppe. Affichez les dans vos club house, ils pourront susciter des vocations, parlez-en dans vos clubs.

La commission prévention mettra également des actions en place sur les sujets du téléphone au volant, nous en avons eu une bonne démonstration jeudi soir à Chatillon sous l'impulsion du club de Dombes Bresse, des violences sexistes et sexuelles, tout le monde peut y être confronté, et sur les insultes racistes, d'où qu'elles viennent.

Je terminerai par nos championnats 23-24. Je compte sur vous et je sais que je peux compter sur vous pour que tout se déroule bien, et surtout que jamais l'enjeu ne prenne le pas sur le jeu. Je sais que certains ont des publics plus compliqués que d'autres, le mérite vous revient que tous les matchs se déroulent bien. Il peut y avoir une erreur d'arbitrage, il paraît qu'en général, ça s'équilibre sur une saison. Les joueurs, les éducateurs ne font-ils jamais de mauvais choix ? Participons tous au jeu, car le foot est un jeu. Presque chaque week-end, nous avons 1266 équipes sur les terrains dont 198 seniors, 74 U18, 89 U15, 860 U13 et Foot animation, les 45 dernières étant des équipes féminines. Ne pensez-vous pas que c'est cela qui est important ?

Un dernier point, la décision du conseil d'état qui a validé l'article 1.1 des statuts des fédérations concernant le port de signe ostentatoires politiques, religieux et autres. Vous avez également dans vos enveloppes la lettre du Président de la FFF Philippe DIALLO.

Voilà, je terminerai mon propos en adressant encore tous mes remerciements aux membres du comité directeur, aux membres des commissions qui œuvrent chaque semaine, à nos salariés qui font un travail sérieux dans la bonne humeur, à tous nos arbitres qui sont sur les terrains tous les dimanche parfois dans des conditions un peu tendues, aux observateurs d'arbitres, aux délégués, à l'amicale des anciens mais bien sûr aussi à vous, présidents, dirigeants, éducateurs qui donnez sans compter pour que le plus beau sport qui est le nôtre soit et reste une belle école de la vie.

Je vous souhaite une très bonne saison et je vous remercie de votre attention.

Approbation du procès-verbal de l'AG de début de saison à Lavancia le 23 Juin 2023

Vote de l'assemblée sur le procès-verbal de l'assemblée générale : adopté à la majorité (1 abstention).

Complément / précision règlement sportif

Ancien texte	Nouveau texte
<p>Article 22 – équipes réserves seniors</p> <p>[--]</p> <p>22.2) Au cas où une ou des équipes supérieures ne jouent pas le même jour ou le lendemain ou la veille de la compétition officielle (exemption, terrain impraticable, équipe de Ligue ou de Championnat de France au repos, etc...) ne peuvent participer dans les équipes inférieures du club que 2 joueurs maximum d'une ou des équipes supérieures au repos ayant participé à la dernière journée de Championnat précédente en équipe supérieure, à condition qu'ils ne contreviennent pas aux dispositions du paragraphe précédent. En application des Règlements Généraux de la FFF, les équipes inférieures disputant des compétitions concurremment avec des équipes premières et ayant les mêmes droits de montée ou de descente sont soumises aux obligations des Règlements Généraux de la FFF. Un club ayant plusieurs équipes en championnat ne peut déclarer forfait général que pour des équipes inférieures et doit continuer les championnats dans la ou les séries supérieures, dans lesquelles le club est engagé.</p> <p>[--]</p>	<p>Article 22 – équipes réserves seniors</p> <p>[--]</p> <p>22.2) Au cas où une ou des équipes supérieures ne jouent pas le même jour ou le lendemain ou la veille de la compétition officielle (exemption, terrain impraticable, équipe de Ligue ou de Championnat de France au repos, etc...) ne peuvent participer dans les équipes dans chaque équipe inférieure du club que 2 joueurs maximum d'une ou des équipes supérieures au repos ayant participé à la dernière journée de Championnat précédente en équipe supérieure, à condition qu'ils ne contreviennent pas aux dispositions du paragraphe précédent. En application des Règlements Généraux de la FFF, les équipes inférieures disputant des compétitions concurremment avec des équipes premières et ayant les mêmes droits de montée ou de descente sont soumises aux obligations des Règlements Généraux de la FFF. Un club ayant plusieurs équipes en championnat ne peut déclarer forfait général que pour des équipes inférieures et doit continuer les championnats dans la ou les séries supérieures, dans lesquelles le club est engagé.</p> <p>[--]</p>

VOEUX

Après accord de l'Assemblée, les votes se feront à main levée.

COMMISSION DE L'ARBITRAGE

Application : immédiate dès la saison 2023/2024

Avis du Comité de Direction : avis favorable à l'unanimité

ANCIEN TEXTE	NOUVEAU TEXTE
<p>Article 42 – Arbitres – Arbitres assistants – Référents en arbitrage</p> <p>42.13.2) <u>Arbitres Assistants “semi-officiels”</u></p> <p>Tous les matchs des championnats seniors masculin de D2 à D4 du district se déroulent avec 2 arbitres assistants appartenant à chacun des clubs en présence et ayant subi une formation de la part de la commission des arbitres.</p> <p>Cette formation est officialisée par une attestation numérotée comprenant une photo du titulaire.</p> <p>Cette attestation ne remplace en aucun cas la licence FFF dont il doit être titulaire.</p> <p>Ces arbitres assistants signalent les hors-jeu en plus des sorties du ballon en dehors des limites du terrain à l'exception des buts.</p> <p>Chaque club doit obligatoirement fournir au minimum autant d'arbitres assistants qu'il a d'équipes engagées en championnat de district de D2 à D4.</p> <p>Ces arbitres assistants sont bénévoles et soumis aux mêmes droits et devoirs qu'un arbitre assistant “officiel”. Ils officient toujours en prenant la moitié de terrain correspondant à l'attaque de leur club. En cas d'absence d'arbitre assistant “semi-officiel” pour une des deux équipes, c'est l'équipe adverse qui fournit deux (2) arbitres assistants (si cela est possible).</p> <p>Dans le cas où il n'y a qu'un arbitre assistant “semi-officiel” pour le match, l'arbitre central demande à cet arbitre assistant de ne pas signaler les hors-jeu (afin de ne pas pénaliser cette équipe).</p> <p>Ces dispositions ne s'appliquent pas pour les jeunes et les féminines.</p> <p>Nota : Les arbitres en activité ou ayant arrêté l'arbitrage depuis moins de 2 ans, ne sont pas obligés de participer au stage de formation mais doivent, pour ceux ayant arrêté l'arbitrage, faire une demande d'attestation. L'attestation doit être renouvelée tous les 6 ans.</p>	<p>Article 42 – Arbitres – Arbitres assistants – Référents en arbitrage</p> <p>42.13.2) <u>Arbitres Assistants “semi-officiels”</u></p> <p>Tous les matchs des championnats seniors masculin de D2 à D4 du district se déroulent avec 2 arbitres assistants appartenant à chacun des clubs en présence et ayant subi une formation de la part de la commission des arbitres.</p> <p>Cette formation est officialisée par une attestation numérotée comprenant une photo du titulaire.</p> <p>Cette attestation ne remplace en aucun cas la licence FFF dont il doit être titulaire.</p> <p>Ces arbitres assistants signalent les hors-jeu en plus des sorties du ballon en dehors des limites du terrain à l'exception des buts.</p> <p>Chaque club doit obligatoirement fournir au minimum autant d'arbitres assistants qu'il a d'équipes engagées en championnat de district de D2 à D4.</p> <p>Ces arbitres assistants sont bénévoles et soumis aux mêmes droits et devoirs qu'un arbitre assistant “officiel”. Ils officient toujours en prenant la moitié de terrain correspondant à l'attaque de leur club. En cas d'absence d'arbitre assistant “semi-officiel” pour une des deux équipes, c'est l'équipe adverse qui fournit deux (2) arbitres assistants (si cela est possible).</p> <p>Dans le cas où il n'y a qu'un arbitre assistant “semi-officiel” pour le match, l'arbitre central demande à cet arbitre assistant de ne pas signaler les hors-jeu (afin de ne pas pénaliser cette équipe).</p> <p>Ces dispositions s'appliquent pour les U18 Garçons et seniors féminines à 11 mais pas pour les autres catégories jeunes.</p> <p>Nota : Les arbitres en activité ou ayant arrêté l'arbitrage depuis moins de 2 ans, ne sont pas obligés de participer au stage de formation mais doivent, pour ceux ayant arrêté l'arbitrage, faire une demande d'attestation. L'attestation doit être renouvelée tous les 6 ans.</p>

Vote de l'assemblée générale : modifications adoptées à la majorité (abstention : 3).

FC VEYLE SAONE

Nous souhaiterions que les clubs, dans les catégories concernées, U15, U18 et Séniors, qui ne présentent pas d'arbitres assistants semi-officiels comme l'exige le règlement des compétitions dans le District de l'Ain soient amendés financièrement sur le même barème que le manque d'un délégué sur la FMI. Si un club ne présente pas d'arbitre semi-officiel, l'arbitre devra le préciser dans les observations d'avant ou d'après match afin de faire suivre l'information à la commission des règlements.

Merci de votre compréhension.

Avis du Comité de Direction : avis favorable pour les seniors D2 à D4.

Vote de l'assemblée générale : vœu rejeté à la majorité (pour : 0 - abstention : 3).

ST DENIS LES BOURG

Extrait tiré du Règlement des Coupes de l'Ain, en ligne à ce jour sur le site du district.

COUPE René MORANDAS (vétérans)

Coupe se pratiquant par élimination directe, même règlement que la Coupe de l'AIN.

Coupe ouverte aux équipes de joueurs titulaires de licence senior vétérans pouvant être complétées par 2 joueurs titulaires de licence senior de plus de 30 ans à la date d'enregistrement de la licence.

Les tacles sont interdits !

Les souhaits proposés

1^{er} Vœu :

Comme le district la classifie dans le règlement des Coupes de l'Ain, c'est la coupe René MORANDAS (Vétérans).

Il s'agit d'une coupe réservée aux joueurs titulaires de licences Senior Vétérans.

Sont considérés comme Senior Vétérans, les joueurs ayant 35 ans révolu à la date d'enregistrement de la licence.

Afin d'éviter les problèmes d'erreurs et d'interprétation d'âge dans par exemple un joueur bascule à 35 ans en cours de saison, je propose de supprimer la partie de règle autorisant aujourd'hui de faire jouer 2 joueurs âgés entre 30 et 34 ans.

En remplacement, je propose **Coupe ouverte aux équipes de joueurs titulaires de licence senior vétérans âgés de 35 ans à la date d'enregistrement de la licence.**

Avis du Comité de Direction : avis favorable à la majorité (1 abstention) pour que la Coupe soit réservée aux licences senior vétérans.

Vote de l'assemblée générale : vœu adopté à la majorité à partir de la saison 2024/2025 (contre : 7 - abstention :).

2^{ème} Vœu :

La coupe René Morandas est la seule coupe réservée aux vétérans.

Si on regarde les équipes des 2 dernières années à avoir joué dans le dernier carré et participé à la finale, voire à l'avoir gagnée, on se rend compte que ce sont des équipes avec un effectif tout ou partie qui joue le reste de l'année en senior, et même pour certaines équipes qui ne font aucun match vétérans le reste de la saison !

On se retrouve donc dans une coupe vétérans avec un nombre important de joueurs qui jouent essentiellement les weekends dans les championnats districts seniors, souvent entre la D1 et la D3, voire même pour certains en ligue !

Quel est l'intérêt de venir jouer la coupe Morandas dans ces conditions ?

Un joueur libre senior vétéran a totalement le choix de choisir jouer en compétitions seniors district, ligue ou alors tranquillement en vétéran.

Pour les coupes, le district a mis en place des coupes réservées aux joueurs qui jouent en championnats seniors

- Coupe Emile Faivre (de la D1 à la D3 incluse)
- Coupe des groupements (de la D4 à la D5 incluse)

Aujourd'hui la coupe Morandas (Vétérans) perd ainsi sa raison d'être et son réel intérêt.

Je suggère qu'on réserve l'accès de la coupe MORANDAS aux joueurs vétérans.

Autant pour le championnat c'est très compliqué de la gérer, même probablement impossible.

En revanche pour la coupe, je pense que la proposition suivante pourrait être retenue.

Un joueur libre Senior vétéran devrait choisir en début de saison à quelle coupe participer.

Dès lors qu'il aura figuré sur la feuille d'un match de Coupe Faivre ou coupe des Groupements, alors il ne pourra plus participer à un match de la coupe Morandas.

Sachant qu'il y a peu de tours de coupe, c'est assez facile de le contrôler avec la FMI.

En résumé, je propose pour préserver l'intérêt et l'existence de la coupe MORANDAS pour les vétérans, que **l'ensemble des coupes districts (coupe Emile Faivre - coupe des Groupements – Coupe Morandas) reste accessible aux joueurs seniors vétérans.**

Mais dès lors qu'un joueur senior vétérans a participé à un match de la Coupe Emile Faivre ou Coupe des Groupements) il ne peut plus jouer un match de la coupe MORANDAS.

Avis du Comité de Direction : ne se prononce pas.

Vote de l'assemblée générale : vœu rejeté à la majorité (pour : 6 – contre : 15).

3^{ème} Vœu :

Pendant des années, la coupe MORANDAS se jouaient, malgré les enjeux d'élimination directe, dans un esprit vétéran.

Vu les tensions réelles de plus en plus présente lors de ces rencontres et les difficultés inhérentes aux décisions d'arbitrage dans un match à élimination directe, je propose de faire évoluer la règle de nomination des arbitres officiels pour la coupe MORANDAS

Le district nomme, de la même manière qu'il le fait pour les coupes Emile Faivre et Groupements des arbitres officiels indépendants sur l'ensemble des rencontres de coupe Morandas, et pas seulement à partir des demi-finales.

Avis du Comité de Direction : avis favorable mais frais à la charge du club recevant et paiement d'un droit d'engagement pour disputer la coupe.

Vote de l'assemblée générale : vœu adopté à la majorité à partir de la saison 2024/2025 (contre : 3 - abstention :).

4^{ème} Vœu :

Je félicite le district pour avoir pris la sage décision de rendre les tacles interdits pour la coupe Morandas pour cette nouvelle saison, afin de protéger la sécurité des joueurs vétérans.

Pour autant, je trouve cette décision incomplète. Sans avoir à rappeler la règle de ce qu'est un tacle valable selon les règles du jeu du football, il serait bien de préciser les sanctions applicables en cas de tacle, pour éviter toute interprétation.

Plusieurs solutions sont possibles, mais plus c'est simple, moins cela évitera les discussions et litiges.

Pour l'avoir déjà expérimenté en match la saison dernière, avant même l'application de la règle et sur proposition de l'arbitre et l'aval des capitaines des 2 équipes et qui a fonctionné, **je propose la règle suivante pour compléter l'interdiction de tacle :**

- **Tacle en dehors de la surface = Coup franc direct**
- **Tacle dans la surface de réparation = Pénalty**
- **Les sanctions par avertissement ou exclusion du joueur fautif restent bien sûr valables par rapport aux règles du jeu, selon les circonstances d'actions (annihilation d'une action de but) et la dangerosité du geste effectué.**

Je pense vraiment nécessaire d'apporter plus de précisions, car le tacle à la base fait parti intégralement des règles du foot. Donc on doit simplement être plus complet et explicite sur les conséquences possibles.

Avis du Comité de Direction : avis favorable.

Vote de l'assemblée générale : vœu adopté à la majorité à partir de la saison 2023/2024 (contre : - abstention :).

COMPTES FINANCIERS

Bilan et compte d'exploitation de la saison 2022/2023

Jean Marie ABBEY présente les comptes de la saison 2022/2023 (1er juillet 2022 au 30 juin 2023). Ces derniers ont été présentés au comité de direction dans leur version définitive le 16 octobre 2023.

Le cabinet KPMG a réalisé le contrôle des comptes. Les informations ont été mises à la disposition des clubs comme le prévoit nos statuts.

Les comptes financiers font apparaître un résultat positif de 6.344,63 €uros.

La parole est cédée à M. Philippe GATTA, représentant le cabinet de commissariat aux comptes KPMG.

Bonjour à toutes et tous,

Pour commencer quelques commentaires sur les comptes tels qu'ils vous ont été présentés.

Pour nous, les comptes tels que présentés présentent 3 qualités, 3 éléments que nous ne pouvons pas dissocier :

- Une solidité financière et une situation financière solide ;
- Une maîtrise des charges de fonctionnement qui ont permis d'ailleurs un résultat à l'équilibre et équilibre plus, un peu plus de 6000 €uros vous l'avez entendu ;

- Le respect des engagements qui avaient été pris il y a deux ans, rappelez-vous, puisqu'il y a deux ans le résultat avait été fléchi à une réserve dite associative pour lequel il y a eu des engagements pris et vous l'avez compris les engagements s'étaient l'équipement en tablettes, le remboursement de certains engagements et une participation à des licences garçons et filles. Et vous l'avez vu, le résultat finalement c'est qu'un peu plus de 85.000 €uros, tel que ça avait été convenu, ont été fléchés et dépensés par le District au profit des clubs. C'est bien le respect de ces engagements et c'est important de le souligner puisque cette réserve associative, vous l'avez compris, elle devait être consommée sur les 2 prochains exercices et on est totalement dans les délais.

Enfin, peut-être, pour revenir à des choses un peu plus formels, vous dire que les comptes tels qu'ils vous ont été présentés ont été arrêtés par le Comité Directeur du District et que nous en tant que commissaires aux comptes on a exercé notre profession et notre mandat en toute indépendance, et vous le savez que l'indépendance en tant que commissaire aux comptes c'est important, on ne peut pas faire et contrôler donc on est vraiment, et on vous le confirme, on a vraiment respecté nos règles déontologiques et nos règles professionnelles.

Vous rappelez enfin l'objectif de nous en tant que commissaires aux comptes, c'est finalement vous apporter une assurance raisonnable que les comptes tels qu'ils vous ont été présentés ne comportent pas d'anomalie significative qui remettrait en question votre lecture des comptes mais aussi la lecture de tout tiers, fédération, partenaire, établissements bancaires puisque vous avez un emprunt au District.

Donc cet objectif nous l'avons poursuivi, nous avons réalisé certains travaux. Ces travaux sont comme vous vous en doutez pour une profession réglementée, encadrée par des normes professionnelles d'exercices par le Code de commerce et simplement pour vous indiquer que nous avons réalisé nos diligences en réalisant des échantillonnages, des sondages, donc ce n'est pas l'exhaustivité des flux du District que nous avons vu mais nous avons apprécié les risques et ciblé nos travaux et on a collecté suffisamment de preuves probantes pour fonder notre opinion. Cette opinion c'est une certification pure et simple c'est-à-dire qu'elle regroupe trois qualités :

- la sincérité et la régularité par rapport aux principes des méthodes comptables applicables à l'association ;
- l'image fidèle de trois éléments de la situation financière de l'association, vous l'avez vu et vous lisez les comptes, c'est une trésorerie de plus de 633.000 €uros, du résultat des opérations de l'exercice c'est un excédent de 6.345 €uros ;
- et enfin une image fidèle du patrimoine et chose importante c'est que le District a un patrimoine immobilier puisque vous savez que le terrain et le bâtiment sur lequel est le District appartient au District et a été financé par emprunt mais aussi auto-financé et le patrimoine de l'association représente un peu plus de 516.000 €uros.

Vous dire aussi qu'on justifie nos appréciations en tant que commissaires aux comptes c'est sur le caractère approprié des principes et méthodes comptables qui ont été appliqués sur la présentation des comptes dans leur ensemble.

Enfin, on a vérifié, puisqu'on a des diligences spécifiques notamment sur les échanges et la présentation de monsieur le trésorier, la concordance et la sincérité, bien évidemment des informations qui sont données dans les documents et notamment cette présentation sur la situation financière avec les comptes que l'on a certifié sans réserve.

J'espère que c'est en toute sérénité que vous pourrez approuver ces comptes puisqu'aujourd'hui vous êtes amenés à approuver les comptes de l'exercice 2022/2023 et donc c'est sur la base d'une certification sans réserve et sur la base de la présentation qui vous a été faite par le trésorier.

Je suis à votre disposition comme à celle du trésorier pour répondre à vos questions sur ces comptes, pour pouvoir échanger et répondre à vos interrogations.

Merci beaucoup de votre attention.

Approbation des comptes 2022/2023 tels que présentés

Vote de l'assemblée générale : approuvé à l'unanimité.

Affectation du résultat soit la somme de 6.344,63 euros dans les comptes du district

Vote de l'assemblée générale : approuvé à l'unanimité.

LIEUX DES PROCHAINES AG

L'AG de fin de saison 2023/2024 aura lieu le Vendredi soir 21 Juin 2024 à St ETIENNE SUR REYSSOUZE.

L'AG de début de saison 2024/2025 aura lieu le Samedi matin 26 Octobre 2024 à VIRIAT.

Les clubs souhaitant postuler pour accueillir une assemblée générale doivent envoyer un mail sur la boîte mail du District.

INFORMATIONS DE LA COMMISSION DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Jean François JANNET, président de la Commission des Terrains et Installations Sportives intervient afin de donner des informations sur l'A.O.P. (Arrêté d'Ouverture au Public).

Dans la réglementation, il est dit qu'en l'application de l'article R143-2 du Code de construction de l'habitation, un stade de football est par définition un établissement recevant du public E.R.P. de type PA et les gymnases toujours en E.R.P. mais de type X.

Donc ces éléments ce n'est pas les clubs mais les maires ou les présidents de communautés de communes qui doivent rédiger ce document ou les préfets si on a plus de 3000 places assises mais il n'y a que le Stade Marcel Verchère qui est concerné.

Il existe plusieurs types de catégories :

- Catégorie 1 : plus de 1500 personnes
- Catégorie 2 : entre 701 et 1500 personnes
- Catégorie 3 : entre 301 à 700 personnes
- Catégorie 4 : moins de 300 personnes

Si moins de 300 personnes, il est délivré une « Attestation Administrative de Capacité ».

A votre niveau, il faut se pencher sur les A.O.P.

Bien que ce document soit demandé en Coupe de France uniquement, aucun article n'est prévu par les règlements de la FFF et de la LAuRAFoot. Toutefois, l'article 6.2 du règlement de la Coupe de France dit que les clubs recevant sont dans l'obligation de respecter les dispositifs légaux et réglementaires relatifs à la sécurité des équipements et installations sportives ainsi qu'à l'organisation des manifestations.

A ce titre, les clubs doivent détenir les documents suivants :

- Arrêté municipal d'autorisation d'ouverture au public à jour délivré par le Maire
- Arrêté préfectoral ou ministériel d'homologation d'enceinte sportive,
- Dernier procès-verbal de la Commission de sécurité fixant la capacité du stade et précisant le nombre de places.

Ceci dès le 1^{er} tour de Coupe de France.

Je vais déjà inviter Joël et les autres présidents de District et au niveau de la Ligue peut être pour retravailler les règlements parce qu'il faudrait qu'à un moment donné on puisse avoir dans nos

règlements fédéraux et régionaux et au niveau des Districts, un article 34 sur les terrains ou on parle néanmoins d'A.O.P.

J'ai retrouvé, au niveau de la FFF, un référentiel qui date de Mai 2023 qui s'intitule « Référentiel de la sécurité des rencontres » ou on parle d'AOP. J'ai retrouvé au niveau de notre Ligue un document qui est classé au niveau sécurité du 13/09/2023 sur les dispositifs de sécurité préconisation du club recevant, et dans ce document il y a un petit paragraphe ou on parle d'A.O.P.

Donc, on n'a rien dans nos règlements mais on édite des référentiels, des guides mais à un moment donné il faut que l'on revienne au plus simple, que ce soit aucune contrainte pour les clubs et qu'on passe dans la simplification sans qu'on vous mette dans la difficulté avec tous ces A.O.P. et toutes ces demandes.

Dans tous les cas, puisque le District de l'Ain est au service des clubs, je me propose avec ma commission de vous aider sur tous ces A.O.P. et que d'ici la fin de saison on puisse rédiger un listing avec tous les A.O.P. qui existent, rechercher les manquants en les demandant aux mairies, et les compléter, voire aussi la capacité.

Les A.O.P. et les capacités d'accueil seront ensuite envoyés à tous les clubs.

Nous sommes là pour vous aider, vous protéger et on va essayer d'avancer sur ce sujet-là et qu'il n'y ait plus de problème au niveau des 1^{er} tours de la Coupe de France.

Je reste à votre disposition.

ALLOCUTIONS DE FIN DE TRAVAUX

M. ANSELME Didier, représentant le président de la Ligue Auvergne Rhône Alpes

Bonjour à toutes et tous.

Je voudrais excuser le président de la Ligue Auvergne Rhône Alpes, M. Pascal PARENT, retenu par d'autres engagements.

Je voudrais faire un clin d'œil au CS Viriat pour son parcours en Coupe de France.

Concernant le responsable de la sécurité, il sera reçu par M. Pascal PARENT.

La LAuRAFoot note une augmentation de 9,6% des licences sur notre territoire, peut être dû à l'amélioration de la délivrance des licences (licence dématérialisée) mais aussi au formidable travail que vous faites dans vos clubs.

Dans les jours qui viennent, nous allons prendre livraison de la nouvelle salle qui permettra d'accueillir notamment les assemblées générales et pour ceux qui viennent à l'AG de la Ligue, vous aurez l'occasion de la découvrir le 2 décembre prochain.

La livraison de cette salle achève 8 à 10 ans de travaux de l'installation de la Ligue à Tola Vologe.

Les investissements ont été fait au fil de l'eau selon les moyens financiers sans faire prendre de risque à la Ligue et donc aux clubs qui la composent, sur des investissements qui seraient trop dispendieux en même temps.

Cet investissement se fait, je le répète, dans le cadre des budgets de la Ligue. Il n'y a pas beaucoup d'emprunts et cela se fait beaucoup sur les fonds propres avec cautionnement de l'ensemble des 11 Districts pour avoir des taux d'intérêts réduits. Cela permettra aussi de faire des économies car il n'y aura plus de salles à louer.

Tout à l'heure quelqu'un est intervenu au niveau des licences en regrettant qu'on oblige même des parents à prendre des licences quand on accompagne une équipe, y compris en foot d'animation.

Simplement pour vous rappeler 2 choses.

Déjà depuis 1 ou 2 ans, il a été créé la licence volontaire dont le coût est des plus moindres dans ce cas-là et puis surtout vous n'êtes pas sans savoir tous les problèmes qui se font malheureusement dans notre société, problèmes de mœurs, etc..., je ne veux pas rentrer dans les détails. Le fait d'avoir un maximum de dirigeants licenciés, ça permet à la fédération et donc au Ministère des sports, de croiser les fichiers avec le fichier des délinquants sexuels. Un malheur n'arrive pas qu'aux autres et si des personnes n'ont pas de licences, forcément, on ne peut pas le savoir et on ne peut pas faire de la prévention.

Quand des personnes prennent une licence dirigeant, même une licence volontaire, une licence si elle est dans le fichier des délinquants sexuels du Ministère des sports, ça va déclencher une alerte au niveau du service des licences de la Ligue et la licence sera bloquée et vous, président de club, vous serez informé. Si vous n'êtes pas informé mais il est de votre responsabilité si il y a des problèmes de mœurs qui se passent dans votre club. Ne voyez pas cette obligation de prise de licence comme simplement une contrainte et je vous le redis les finances de la Ligue sont saines. La Ligue n'attend pas après quelques milliers de licences volontaires pour faire ses fins de mois. C'est aussi par rapport à tous ces problèmes de société, nous sommes en 2023 nous ne sommes plus en 1980 comme quand j'ai commencé et sans doute comme beaucoup d'entre vous, il faut vivre avec son temps même si malheureusement vivre avec son temps ça nous oblige à prendre certaines considérations qui ne sont pas toujours agréables.

Joël m'a dit que certains d'entre vous s'interrogent par rapport aux assurances de la Ligue.

Il est vrai que nous étions jusqu'à présent assuré par la M.D.S. Cette mutuelle était en grande difficulté financière, elle est actuellement en liquidation. Son portefeuille de clients est repris par le Groupe Generali.

Je ne veux pas alourdir mes propos mais n'oubliez pas que le foot n'est qu'un jeu. Quand on voit tout ce qu'il se passe de dramatique autour de nous dans le monde et bien disons quand même que faisons-nous plaisir avec le foot et ne regardons pas que par le petit bout de la lorgnette que les choses qui peuvent être problématiques, il y a tellement de choses agréables et jolies qui se passent dans le sport que nous aimons tant.

Merci pour votre écoute.

M. MALIN Joël, président du District de l'Ain de Football

Nous arrivons au terme de cette AG qui a été de bonne facture et courte.

J'ai apprécié en particulier les vœux de St Denis les Bourg concernant les vétérans, je pense qu'il y a un certain bon sens qui s'est dégagé. Il y a une partie qui a été « retoquée » mais à mon avis qui pourrait être retravaillée parce que ce qui a été présenté c'était du « tout ou rien ». Peut être qu'il y aurait possibilité, avec un petit peu les mêmes règles que les équipiers premiers, disons de trouver des solutions mais cela restera à discuter et à voir.

Effectivement, le football a mauvaise presse, mauvaise image mais je n'irai sur le terrain de comparer avec d'autres sports. Chaque sport a ses qualités, ses défauts. Nous, je pense que notre défaut c'est d'être très très très nombreux et de nous adresser à tous les publics. Effectivement, comme l'a dit Didier, on a tout le monde : des très bons comme des moins bons. Et c'est là que, je répète ce que j'ai dit au départ, vous avez tous les dimanches et la semaine, et je vous en remercie, un rôle hyper important pour que et bien finalement tout se passe bien, on le sait ce n'est pas toujours bien c'est normal, vous avez entendu le nombre d'équipes que je vous ai donné tout à l'heure, donc vous imaginez le nombre de matchs qu'on a chaque week-end, et bien dans l'ensemble ça se passe au mieux et ça c'est grâce à vous.

Alors c'est sûr que quand vous avez 50 matchs qui se déroulent, vous en avez 1 qui « déconne » bon OK mais quand vous en avez 400, vous en avez 500, si vous en avez 2 qui « déconnent »... sauf que nous nous sommes sous les feux de la rampe dans le foot, là on met un pied juste de l'autre côté de la ligne, les médias nous tombent dessus car ils savent qu'il y a un public phénoménal donc voilà... mais continuons tous ensemble, vous comme nous, les différentes commissions que l'on peut avoir au niveau du District : la discipline, les règlements, l'appel, la prévention qui a son rôle également à jouer. Et bien continuons à travailler tous ensemble avec vous pour essayer d'améliorer ce qui existe mais très honnêtement, je vous remercie encore de tout le travail que vous faites et tout n'est pas à jeter quand même. On a toujours tendance à regarder ce qui ne va pas, des fois on fait un 180 degré et on regarde quand même tout ce qui a qui va bien et je pense quand même que la proportion reste intéressante.

Je vous remercie une nouvelle fois d'être venu participer à cette assemblée générale. On l'a vu, je pense, le District est bien géré puisque sans faire un bénéfice extraordinaire on a équilibré les comptes, donc restons confiants pour l'avenir et puis il me restera à vous inviter à partager le verre de l'amitié.

La séance est levée à 11 H 40.

Le Président,
Joël MALIN

Le Secrétaire général,
Jacques CONTET